

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 244

14 – CALVADOS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN

Ventes et cessions

409 462 710 RCS Caen.

SODITRIVE.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 3957000.00 EUR.

Adresse : Route de Paris, Zone Industrielle, 14120 Mondeville.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Opposition : Article L236-15 du Code de Commerce
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION - Société Absorbante : SOCIETE D'EXPLOITATION AMIDIS ET COMPAGNIE- SAS au capital de 223.063.152 euros – Siège social : MONDEVILLE (14120) – Z.I. Route de Paris – RCS CAEN 319 730 339 - Société Absorbée : SODITRIVE – SAS au capital de 3.957.000 euros - Siège social : MONDEVILLE (14120) – Z.I. Route de Paris – RCS CAEN 409 462 710 - Date du projet de fusion : 17 juillet 2026 - Actif apporté : 7.167.951 euros – Passif pris en charge : 724.996 euros – Soit un actif net apporté de 6.442.955 euros - Date d'effet de la fusion : 01/01/2026 - Rapport d'échange de droits sociaux : la société SOCIETE D'EXPLOITATION AMIDIS ET COMPAGNIE détenant la totalité des titres composant le capital social de la société SODITRIVE, renonce à l'attribution d'actions de son propre capital. L'opération de fusion par voie d'absorption de la société SODITRIVE ne donnera donc lieu à l'émission d'aucune action nouvelle de la société absorbante et corrélativement à aucun échange d'actions de la société absorbante contre des actions de la société absorbée. - Prime de fusion : la différence entre l'actif net reçu de la société SODITRIVE, soit 6.442.955 euros, et la valeur nette comptable des titres de cette société dans les comptes de la société SOCIETE D'EXPLOITATION AMIDIS ET COMPAGNIE, soit 6.866.996 euros, constituera un mali de fusion d'un montant de 424.041 euros - Un exemplaire du projet de fusion a été déposé le 21 juillet 2026 au Greffe du Tribunal de Commerce de CAEN pour chacune des sociétés..